

République Française**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DEMI-QUARTIER
775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE
*******N° DEL 2026 - 33**

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	15	Pour :	15
Présents :	15	Contre :	0
Représenté :	0	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	15		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Catherine CABROL, Pierre SOLLE, Virginie SEIGNEUR DAYANIR, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoint, Valérie EVRARD LANGLOIS, Bertrand MARIN-LAMELLET, Sandra CROZE HUDRY, Félix MORAND, Sandrine BIRSAL, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Florian DUVILLARD, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Yves REGENT.

Madame Catherine CABROL a été élue secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX - ANNEE 2026 :

Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-2 et 1612-3 ;

Vu le code général des impôts ;

Considérant que la Commune de Demi-Quartier entend poursuivre son programme d'équipements sans augmenter la pression fiscale,

1°) VOTE les taux de l'année 2026 comme suit, sans les augmenter, à l'unanimité des membres présents :

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2025</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	20.78 %
<i>Taxe foncière sur les Propriétés non bâties</i>	40.06 %
<i>Taxe d'habitation</i>	14.77 %
<i>Taux d'imposition cotisation foncière des entreprises</i>	19.03 %

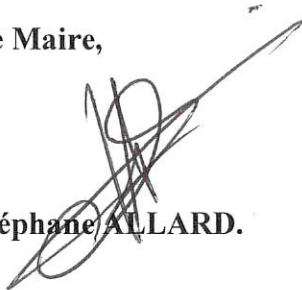
2°) **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 13 avril 2026

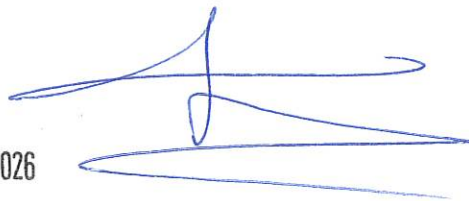
Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le Secrétaire de séance,

Catherine CABROL.



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 14 AVR. 2026

Publié électroniquement le 14 AVR. 2026